

N° 101

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1975, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XV

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Par M. Pierre MARZIN,
Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, Michel Chauty, vice-présidents ; Jean-Marie Bouloux, Fernand Chatelain, Marcel Lemaire, Joseph Voyant, secrétaires ; Charles Allières, Octave Bajoux, André Barroux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Amédée Bouquerel, Frédéric Bourguet, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Auguste Chupin, Jean Colin, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Léon David, René Debesson, Hector Dubois, Emilie Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Jean Francou, Léon-Jean Grégory, Mme Brigitte Gros, MM. Paul Guillaumot, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Bernard Legrand, Louis Le Montagner, Léandre Létouquart, Paul Malassagne, Louis Marré, Pierre Marzin, Henri Olivier, Louis Orvoen, Gaston Pams, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Henri Prêtre, Maurice PrévotEAU, Jean Proriot, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Jules Roujon, Guy Schmaus, Michel Sordel, René Travert, Raoul Vadepiéd, Jacques Verneuil, Raymond Villatte, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e légis.) : 1180 et annexes, 1230 (tomes I à III et annexe 44), 1235 (tome XXI) et in-8° 169.

Sénat : 98 et 99 (tomes I, II et III, annexe 37) (1974-1975).

Loi de finances. — Postes et télécommunications.

SOMMAIRE

	Pages.
Brève présentation de l'Avis	3
I. — La modernisation des services :	
A. — La poste et les services financiers	7
B. — Les télécommunications :	
1. — L'écoulement du trafic.....	10
2. — L'automatisation	11
3. — Les abonnements nouveaux.....	12
4. — Les avances remboursables.....	14
5. — Les perspectives en matière de recherche.....	16
6. — La télé-informatique ou transmission de données.....	18
7. — Le développement des liaisons internationales.....	19
8. — Le prix des matériels.....	20
II. — Aperçu sur le budget d'investissement	27
III. — Aperçu sur le budget de fonctionnement	29
IV. — Les perspectives pour 1974	31
V. — Observations de la commission	35

ANNEXES

I. — Eléments statistiques sur les avances remboursables	39
II. — La construction des lignes dans les zones à habitat dispersé	47

BREVE PRESENTATION DE L'AVIS

Le sommaire qui précède cet avis nous dispense de résumer celui-ci. Nous nous bornerons donc à dégager les traits saillants, du point de vue économique et technique, du secteur des Postes et Télécommunications.

La caractéristique principale de ce projet de budget est *l'effort de modernisation des services*. Il s'agit, au premier chef, de la modernisation des Télécommunications, mais aussi de la Poste et des Services financiers. Toutefois, les améliorations à réaliser sont encore d'une ampleur redoutable.

Postes et Services financiers.

L'automatisation du tri du courrier sera accélérée.

L'adaptation des services postaux aux données nouvelles des zones urbaines et rurales sera recherchée par la construction de bureaux dans les nouveaux quartiers et la mise en œuvre de formules originales dans les campagnes.

La mise en électronique des centres de services financiers devrait être achevée à la fin de 1975, à l'exception du centre de Lyon.

Télécommunications.

C'est naturellement dans ce secteur que l'effort de modernisation et d'équipement est le plus considérable. Mais les besoins à satisfaire le sont également et leur croissance est très rapide.

L'automatisation du réseau demeure l'objectif essentiel. Elle devrait être réalisée à 98 % à la fin de 1975. Mais ce taux global impressionnant ne doit pas dissimuler la persistance de nombreuses zones défavorisées, principalement rurales.

La demande d'abonnements nouveaux augmente à un rythme qui dépasse les prévisions et l'on peut craindre que la conjoncture et l'inflation n'empêchent l'accentuation d'un effort d'équipement déjà important pour les satisfaire.

La recherche de moyens supplémentaires est donc indispensable (avances remboursables financées par les régions ; groupement par secteur des demandes de raccordement à satisfaire, dans les zones rurales notamment, afin de rentabiliser au maximum les travaux, etc.).

La suppression des avances remboursables demandées aux particuliers est envisagée d'ici deux ans.

Le prix des matériels téléphoniques français est devenu compétitif, grâce aux efforts de l'administration auprès des constructeurs.

Mesdames, Messieurs,

Soucieux de respecter la répartition des compétences entre la Commission des Finances et celles qui sont saisies pour avis, nous centrerons l'essentiel de notre exposé sur les problèmes économiques et techniques de la Poste et des Télécommunications. Nous avons renvoyé en annexe un certain nombre d'éléments statistiques relativement peu connus, mais dont l'introduction dans le corps du rapport aurait alourdi à l'excès la forme de ce dernier.

Comme les années précédentes, notre avis traitera surtout du secteur des télécommunications. Malgré l'effort considérable d'investissement qui y est poursuivi, on constate la persistance des difficultés, qui vont toutefois en s'atténuant.

I. — LA MODERNISATION DES SERVICES

A. — La poste et les services financiers.

Le budget des Postes, pour 1975, est caractérisé à la fois par une tendance au rétablissement de l'équilibre du compte d'exploitation de la Poste, la réduction du déficit des services financiers et la croissance régulière des investissements.

Le *déficit du compte d'exploitation* de la Poste dans le budget de 1974 était de 1 621 millions de francs. Il est ramené, en 1975, à 233 millions de francs en raison de l'augmentation des tarifs décidée au mois d'août et mise en application le 16 septembre 1974. Ce solde négatif est faible, compte tenu de la charge que continuera à représenter l'an prochain le transport de la presse dans le compte d'exploitation de la Poste, près d'un milliard de francs, malgré le relèvement des tarifs imposés aux périodiques depuis le milieu de septembre. Sur ce point précis, il convient de remarquer que le Secrétaire d'Etat aux P. et T. a fait adopter par le Gouvernement, après avoir consulté la profession, une formule originale de réaménagement des tarifs de presse. L'augmentation est répartie sur cinq étapes d'une année chacune. Un tel étalement de la hausse doit permettre d'éviter la mise en péril de la presse d'opinion, qui connaît, par ailleurs, de sérieuses difficultés dues en particulier à l'augmentation du prix du papier.

Un autre élément positif dans le projet du budget est constitué par une légère réduction du déficit des services financiers. Pour la première fois, depuis de nombreuses années, le déficit d'exploitation de ce secteur d'activité des Postes diminue en 1975. Il passera de 1 334 millions de francs inscrits au budget de 1974 à 1 230 millions de francs dans le budget de 1975. La rémunération par le Trésor des fonds confiés aux chèques postaux passe, en effet, de 1 005 millions de francs en 1974 à 1 594 millions de francs en 1975. Le problème du déficit des chèques postaux n'est sans doute pas pour autant résolu ; mais le renversement de la tendance doit être souligné.

Enfin, l'augmentation de 735 millions de francs en 1974 à 925 millions de francs en 1975, des investissements consacrés à

l'équipement de la Poste devrait permettre à celle-ci de s'orienter plus rapidement vers *l'automatisation du tri du courrier*. Dans ce domaine, la construction de cinq établissements de tri automatique est inscrite au budget de 1975 et les matériels de tri correspondants (vingt-cinq machines à trier les lettres) seront commandés, tant pour équiper les nouveaux établissements que pour les centres de tri déjà existants. Par ailleurs, huit machines à trier les paquets seront installées à Nantes, Montpellier, Lyon, Bordeaux et Pantin.

L'effort en faveur de l'automatisation du tri du courrier ne semble pas cependant devoir faire oublier les indispensables constructions de bureaux de poste dans les zones urbaines et, en particulier, dans la périphérie des grandes agglomérations. La liste des opérations prévues dans la couronne parisienne, si l'on se réfère aux documents budgétaires, viserait notamment les bureaux de poste de Nanterre, La Garenne-Colombes, Saint-Ouen, Colombes, Saint-Denis, Bagnolet, Fontenay-sous-Bois, Grigny et Champs-sur-Marne. En province, des constructions importantes sont envisagées à Troyes, Annemasse, Echirolles, Cavaillon, Béziers, Angers, Orléans, La Rochelle et Toulouse.

Dans les *zones rurales*, les travaux à réaliser sont d'un ordre très différent. Il s'agit là d'adapter le service postal aux besoins nouveaux de la population active et, dans le même temps, de maintenir, au profit des personnes âgées ou plus simplement des ruraux attachés aux méthodes traditionnelles, un service de qualité. C'est pour cela que deux formules, déjà largement expérimentées, continueront à être développées au cours de l'année 1975. D'une part, *les recettes-distribution*, dont les responsables participent à la fois aux opérations de guichet et à la distribution du courrier à domicile, connaîtront un large essor dans la mesure où elles permettent aux municipalités de conserver un guichet postal largement ouvert au public et aux receveurs des Postes de multiplier les contacts personnels avec la population. D'autre part, l'installation de 160 000 nouvelles boîtes « Cidex » permettra à la fois d'avancer l'heure de la distribution du courrier ordinaire dans les zones ainsi desservies et d'accélérer la remise des correspondances ordinaires afin de permettre aux préposés de consacrer plus de temps à l'exécution d'opérations complexes au domicile même des intéressés.

Au-delà de ces trois éléments caractéristiques du projet de budget des Postes pour 1975, il convient de noter pour le service postal une expérience intéressante d'*utilisation de conteneurs* pour le transport du courrier. La Poste, au cours des dernières années, s'est en effet préoccupée de moderniser et de simplifier la manutention des objets de correspondance. Elle se heurte, dans ce domaine, à un difficile problème de normalisation des conteneurs susceptibles de recevoir le courrier. Elle se propose l'an prochain de lancer une expérience dans quatre départements (Seine-Saint-Denis, Loire-Atlantique, Bas-Rhin et Deux-Sèvres), afin de faire progresser cette affaire.

En ce qui concerne les *services financiers*, la mise en électronique s'achèvera à Lille et à Paris dans le courant de l'année 1975. L'automatisation du centre de Marseille devant être achevée avant la fin de 1974, le seul centre dont la gestion ne sera pas entièrement modernisée à la fin de 1975 restera celui de Lyon.

Malgré les contraintes nouvelles liées à l'utilisation de matériels électroniques, une amélioration sensible des conditions de travail du personnel devrait résulter de la politique de modernisation poursuivie dans ce domaine depuis plus de dix ans. Il faut que l'automatisation s'accompagne de la disparition des tâches les plus pénibles, d'une rénovation des locaux et d'une diminution progressive de la durée du travail. Par ailleurs, il est indispensable que la qualité du service rendu au public soit améliorée dans un système entièrement automatisé. Il paraît raisonnable d'envisager, dans ce contexte, la mise en place de terminaux dans les bureaux de poste les plus importants, la simplification des documents utilisés, une accélération des opérations financières réalisées par l'intermédiaire des chèques postaux, la création de services nouveaux.

*
* *

Ces progrès ne doivent pas faire oublier que la situation de la France dans le domaine de l'approvisionnement énergétique risque d'avoir des répercussions sensibles sur la modernisation des services de la distribution et le transport des correspondances. C'est ainsi que l'accroissement du parc automobile des Postes sera stoppé en 1975. Les conséquences de cette mesure pourront être atténuées par le fait que la motorisation de la distribution est d'ores et déjà,

en grande partie, réalisée. De plus, le maintien de l'intégralité des liaisons aériennes postales de nuit risquant d'être mis en cause, l'effort entrepris en matière de matériel postal ferroviaire avec, en particulier, la *construction de trente wagons-poste modernes*, apparaît judicieux.

Si, à travers le budget de 1975, la situation des Postes semble meilleure qu'en 1974, il n'en est pas moins vrai que de nombreux points d'interrogation se posent en ce qui concerne l'évolution des services postaux et financiers au cours de la prochaine année.

*
* *

B. — Les Télécommunications.

Les objectifs prioritaires définis par le VI^e Plan en matière d'équipements téléphoniques sont, dans l'ordre d'urgence :

1° Le rétablissement de la qualité du service, à savoir une fluidité normale du trafic ;

2° La modernisation des matériels, c'est-à-dire la mise en automatique des centraux encore manuels ou semi-manuels ;

3° L'augmentation des raccordements en vue de porter le nombre des abonnements principaux à 9,65 millions en fin d'exécution du VI^e Plan.

1. — L'ÉCOULEMENT DU TRAFIC

En ce qui concerne la fluidité du trafic, autrement dit la possibilité pour un abonné d'obtenir son correspondant, qu'il soit local ou interurbain, avec une probabilité très forte (95 % par exemple), de très importantes infrastructures, traduisant le début des réalisations entreprises dans ce domaine, dès 1968, ont été mises en service. Il faut, en effet, que l'abonné soit raccordé à un central automatique local de qualité ; que ce central local soit relié par un nombre suffisant de circuits interurbains aux centres de transit ; enfin, que ces centres de transit comportent un nombre de joncteurs interurbains automatiques en relation avec le trafic à écouler.

Le nombre de circuits interurbains et internationaux, qui s'est accru de 15 000 en 1971, 21 000 en 1972, 27 000 en 1973, augmentera de 42 000 en 1974 et continuera de progresser au même rythme en 1975, année au cours de laquelle il est prévu de commander

12 600 équipements d'extrémités douze voies, de l'ordre de 30 000 kilomètres de câbles à paires coaxiales à gros débit et 650 émetteurs-récepteurs pour faisceaux hertziens à 960 et 1 800 voies simultanées.

Le trafic continuera à croître à un taux annuel supérieur à 15 %, dépassant même 20 % aux heures de pointe pour le trafic interurbain, mais les moyens mis en œuvre font ressortir un accroissement potentiel voisin de 30 %. La comparaison conduit à conclure à une très nette amélioration de la fluidité du trafic.

Compte tenu de l'évolution actuelle de la demande, qui s'accroît plus vite que l'on pouvait l'imaginer, on peut prévoir que l'objectif de fluidité annoncé pour la fin de 1974 sera à peu près atteint sur les grands axes du réseau interurbain mais qu'une incertitude demeurera en ce qui concerne les réseaux locaux non automatisés, lesquels vont d'ailleurs disparaître avec l'automatisation dans les prochaines années, et certains centraux vétustes de la Région parisienne qui vont être remplacés rapidement.

2. — L'AUTOMATISATION

En matière de modernisation du réseau, le VI^e Plan prévoit l'automatisation complète à la fin de sa période d'exécution. La préparation annuelle des programmes d'équipements, qui s'effectue désormais par la procédure du Plan triennal « glissant », établi par une navette entre les services d'exécution et la Direction générale des Télécommunications, tend à montrer que, sauf aggravation de la demande, cet objectif sera atteint. L'évolution prévue du taux d'automatisation est en effet la suivante :

31 DECEMBRE 1972	31 DECEMBRE 1973	31 DECEMBRE 1974	APRES réalisation du programme 1975.
85 %	89 %	91 %	98 %

En dehors de ces avantages pour les usagers, l'automatisation est d'une rentabilité indiscutable ; on a pu établir que le prix de revient d'une communication dans les centres manuels est supérieur de 70 % au prix de vente, alors que le prix d'une communication automatique est largement bénéficiaire.

Le problème de la Région parisienne.

A première vue, Paris et sa région (extra-muros) ne paraissent se distinguer des autres régions que par le nombre et la charge de leurs abonnés.

En effet, ils viennent de dépasser 2 millions d'abonnés, soit *le tiers du nombre total des abonnés en France* ; leur trafic se situe à 36 % du trafic national et à 46 % du trafic international.

Mais, de même que pour les autoroutes ou le chemin de fer, Paris représente également un noyau central de transit pour un nombre considérable de communications provinciales et internationales.

De ce fait, Paris connaît, du point de vue du trafic de transit, une importance qui dépasse celle d'une région et cette situation se répercute sur toute la France. Or, Paris a été mis en automatique avant la guerre de 1939 et ses installations, dont certaines datent de 1928, sont vétustes et ont souffert d'un manque d'entretien pendant l'Occupation ; en outre, le matériel installé à cette époque ne correspond plus au trafic actuel et n'a pas été renouvelé.

C'est pourquoi il convient de porter une attention spéciale au réseau de Paris, du fait de l'importance de ses abonnés, mais surtout en raison des graves répercussions d'un mauvais fonctionnement de ce réseau sur l'ensemble du réseau national.

Toutefois, il ne faut pas que l'effort supplémentaire sur Paris soit préjudiciable à la province.

3. — LES ABONNEMENTS NOUVEAUX

En ce qui concerne la satisfaction des demandes d'abonnement téléphonique, le VI^e Plan avait prévu dans le cadre de 9 650 000 abonnés fin 1977, le rythme de réalisations suivant :

	31 DÉCEMBRE 1971	31 DÉCEMBRE 1972	31 DÉCEMBRE 1973	31 DÉCEMBRE 1974	31 DÉCEMBRE 1975
Abonnements téléphoniques principaux (en milliers)..	4 543	4 955	5 472	6 198	7 137
Accroissement	»	412	517	726	939
	»	8 %	11 %	12 %	13 %

Or, si la progression actuellement constatée est à peu près conforme à cet échancier, la demande nette d'abonnements qui a connu, de 1970 à 1973, des accroissements particulièrement spectaculaires, avec des taux de croissance annuels atteignant 30 et même 34 %, se maintient à un niveau très supérieur aux hypothèses de la commission.

Il en est résulté que, malgré une augmentation considérable de la demande satisfaite, plus de 20 % en 1974, le nombre de demandes nouvelles en instance a dépassé le million (1 068 000 au 1^{er} septembre 1974, en augmentation de 12 % en un an).

Le Gouvernement a procédé, dans le cadre du réexamen du Plan à mi-parcours, à la confrontation prévue entre l'offre et la demande réelle. Un relèvement des objectifs, dans toute la mesure permise par la conjoncture, a été envisagé. Mais le chiffre de 12 millions, fin 1978, ne sera pas atteint comme nous l'avions déjà prévu dans notre avis de l'an passé.

Parmi les abonnés, il est une catégorie qui mérite d'être spécialement signalée : il s'agit des abonnés ruraux, désignés sous le vocable « téléphone vert ».

En effet, l'abonné rural qui, autrefois, téléphonait peu et coûtait cher en équipement, a réalisé une véritable révolution. Il se comporte, désormais, comme un « industriel » ; le téléphone constitue un outil indispensable à ses besoins (commande des produits alimentaires, achat et vente des animaux, appel du vétérinaire, de l'inséminateur, etc.). Or, les services de télécommunications ont des difficultés à construire les lignes longues et éparses et, de plus, les installations rurales sont onéreuses.

Une méthode de raccordement de ces lignes a été mise au point en Bretagne depuis trois ans, à titre expérimental. Cette méthode est basée, d'une part, sur le groupement d'un nombre important d'abonnés d'un même secteur à raccorder, d'autre part, sur la mise au point, avec l'aide du Crédit agricole, d'un relais financier sur cinq à sept ans, de sorte que l'abonné rural ne débourse que les intérêts de l'équipement.

La méthode a été un succès complet puisque, en deux années, 16 000 lignes rurales ont été construites dans cette région.

Etant donné l'intérêt que présente, pour les ruraux, cette possibilité, il conviendrait que M. le Secrétaire d'Etat nous fasse connaître quel est le nombre de lignes rurales pouvant être construites par an selon cette formule.

Le nouveau système de priorités téléphoniques.

Le nouveau système de priorités actuellement en cours de définition par les services de télécommunications comportera quatre catégories principales de demandes prioritaires.

Priorité A. — Sauvegarde, sécurité : il s'agit des demandes d'installation concernant la sauvegarde collective de la vie humaine et la sécurité publique.

Priorité B. — Intérêt général et intérêt économique : il s'agit essentiellement des demandes formulées par les services publics de l'Etat, un certain nombre de professions nécessitant le téléphone, et plus généralement, mais avec un degré de priorité moindre, l'ensemble des demandes de lignes à usage professionnel.

Priorité C. — Priorités sociales : les catégories de demandeurs susceptibles de bénéficier de ce type de priorité sont actuellement en cours de définition conjointement par le Secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications et le Ministère de la Santé.

Priorité D. — Transferts et lignes « de service » : des modalités de gestion de la demande actuellement en cours d'élaboration permettront de faire en sorte que : les demandes de priorité A seront toujours satisfaites ; les demandes relevant des catégories B et C seront toujours satisfaites à l'avenir là où un nouveau central ou une extension d'un central existant aura été mis en service ; les demandes de catégorie D seront traitées avant le tour normal.

4. — LES AVANCES REMBOURSABLES (1)

Le régime actuel des avances remboursables résulte de l'article 2 de la loi de finances de décembre 1931.

Cette procédure a pour effet de permettre au Ministère des P. T. T. d'engager par anticipation des opérations supplémentaires, financées par des prêts.

Quatre systèmes sont applicables, suivant la nature des clients :
— la convention de type I est applicable aux particuliers et aux entreprises ;

(1) Cf. annexe I, pages 39 à 46.

— la convention de type II est applicable aux candidats abonnés au service Téléx ;

— la convention de type III est applicable aux collectivités locales ;

— la convention de type IV est applicable aux promoteurs d'ensembles immobiliers.

Seules les conventions de type I concernant les particuliers ont fait l'objet de critiques ces dernières années, en particulier au Sénat. Il faut noter qu'à la suite de ces critiques des améliorations notables ont été apportées : c'est ainsi qu'en ce qui concerne les lignes en zone urbaine, le montant de la somme exigée, qui était auparavant variable d'une région à l'autre, vient d'être unifié pour l'ensemble du territoire et fixé à 1 500 F, ce qui représente environ 20 % du prix de revient.

Enfin, le Secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications se propose de faire disparaître progressivement, dans un délai de deux ans, ce type d'avances remboursables : des études sont en cours pour définir les modalités et le calendrier d'application de cette décision.

Il est certain que la suppression de ces avances entraînera une diminution non négligeable des crédits d'équipement. C'est sans doute pourquoi il est envisagé d'accroître très sensiblement la taxe de raccordement, puisqu'il s'agit de la porter de 500 à 1 100 F.

Le projet de suppression des avances remboursables.

Il a été décidé de supprimer les seules avances demandées aux particuliers pour la réalisation des raccordements individuels, lignes urbaines et lignes longues en milieu rural, et de modifier en conséquence la liste des priorités dans le but de tenir un plus large compte de l'intérêt que présente le téléphone, lorsqu'il constitue un instrument de travail ou un élément de sécurité important.

Les avances sont, en effet, intégrées chaque année, après avis du contrôleur financier, au budget annexe des P. T. T., par la procédure dite de rattachement. Ainsi, en 1974, le montant des avances versées par les particuliers devrait s'élever à 360 millions de francs, dont 220 millions de francs au titre de la première section

du budget annexe. Pour 1975, une première estimation indique que la suppression de ces avances se traduirait par une perte directe d'environ 420 millions de francs. On peut, cependant, craindre un effet d'entraînement de cette suppression sur les conventions conclues avec les collectivités locales et les promoteurs immobiliers, ce qui porterait le total des pertes directes et indirectes à 660 millions de francs, ce montant constituant une hypothèse relativement pessimiste.

Etant donné qu'il n'est pas possible de renoncer purement et simplement à une telle recette sans contrepartie, car cela ralentirait d'une manière sensible la croissance de l'équipement national en télécommunications et déséquilibrerait le budget annexe, il est envisagé, pour rétablir des possibilités budgétaires analogues à celles qu'aurait assuré le maintien des avances des particuliers, de procéder à une augmentation de la taxe de raccordement.

Dès la suppression des avances, il sera fait application de l'article 21 de la loi organique n° 59-2 du 2 janvier 1959 pour rétablir, suivant un échancier trimestriel à déterminer en fonction du supplément de recette effective, 350 millions de francs de produits supplémentaires en première section (dépense de fonctionnement) et 300 millions de francs d'autorisation de programme et de crédit de paiement en seconde section (dépenses d'investissement).

5. — LES PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE RECHERCHE

Le Centre national d'études des Télécommunications (C.N.E.T.) poursuit un effort de recherche important dans quatre programmes d'action prioritaire :

— la mise en place du système, dit E 1, de commutation électronique, pour couvrir l'ensemble des besoins actuels et futurs du réseau téléphonique ;

— les études de système de transmission numérique sur câbles et faisceaux hertziens ;

— la réalisation d'un réseau de transmission de données dans le cadre des études d'un futur réseau intégré ;

— le développement des communications internationales par satellites et câbles sous-marins à grande capacité.

Pour l'efficacité de ces recherches, il est essentiel que les chercheurs qui en sont chargés aient une très bonne connaissance des problèmes posés par la fabrication et par l'exploitation des matériels. Il faut notamment assurer et maintenir les liens les plus étroits entre les chercheurs et les agents qui contrôlent les matériels.

Les études menées sur la commutation électronique méritent que l'on s'y attarde car elle présente *de nombreux avantages* :

— les centraux de commutation électronique temporelle, en combinaison avec l'utilisation des transmissions numériques, permettent de développer les équipements dans une optique de réseau et non de centraux isolés ;

— ils n'entraînent dès à présent aucun supplément de dépenses par rapport aux centraux électromécaniques crossbar, même en premier investissement, dans plusieurs domaines d'application : zones dispersées, centres urbains desservant les abonnés de la périphérie des villes et centres de transit dans les grandes agglomérations. Et ceci bien que les matériels électroniques ne bénéficient pas encore des avantages d'une production de masse ;

— ils sont moins encombrants, de l'ordre de trois fois, ce qui est surtout intéressant dans des grandes villes comme Paris, où le terrain est très onéreux ;

— les premières expériences confirment que leur entretien sera nettement plus économique que celui des systèmes actuels, dans un rapport voisin de deux ;

— ils sont beaucoup plus rapides, dans le rapport de 1 à 1 000 ;

— ils sont susceptibles d'offrir des services nouveaux aux abonnés comme la numération abrégée, le rappel automatique d'un abonné occupé, les conférences entre plusieurs abonnés, la poursuite automatique d'un abonné qui est en tournée, etc. ;

— ils permettent à l'administration la surveillance automatique du trafic et la délivrance à l'abonné de tickets de contrôle de ses notes de téléphone.

La France se trouve à la pointe du progrès mondial dans le domaine de la commutation électronique temporelle, technique que les laboratoires Bell ont adoptée dans leur nouveau système ESS 4 pour la réalisation des grands centres de transit, à partir de 1975.

Le programme d'équipement dépasse, actuellement, 100 000 lignes. Il est en cours de réalisation dans différentes régions, et, à Paris même, dans un centre de transit du central souterrain des Tuileries.

Le développement de trois modèles E 10, E 11, E 12 a pour but de couvrir l'ensemble des besoins du réseau téléphonique dans les conditions économiques optimales ; un ensemble de spécifications applicables à tous les modèles du système E 1 sauvegarde les avantages du système « unique », tant pour la production que pour la mise en œuvre, l'exploitation et la maintenance des matériels.

Il ne faut pas, en effet, recommencer la pratique dont nous souffrons actuellement, qui consiste à commander deux types de centraux Crossbar très distincts en matière d'entretien, entraînant ainsi une formation différente pour deux groupes de techniciens ; cette situation est une des causes du mauvais fonctionnement de certains grands centraux, notamment à Paris.

6. — LA TÉLÉ-INFORMATIQUE (OU TRANSMISSION DE DONNÉES)

La télé-informatique est née de la rencontre de deux techniques : celle des télécommunications et celle de l'informatique ou traitement de l'information généralement constituée par des données numériques.

Il existe deux sortes de circuits de télé-informatique :

— les liaisons spécialisées de point à point, par exemple entre une banque et sa succursale de province ; ces liaisons sont louées par l'abonné ;

— depuis 1971, un réseau automatique appelé « Caducée » qui autorise la télétransmission à des vitesses nettement plus rapides ; actuellement 280 équipements terminaux sont en service sur ce réseau qui sera, d'ailleurs, remplacé par un réseau plus important et plus sophistiqué appelé « Hermès ».

Les liaisons de télé-informatique ont présentement un développement important puisque leur nombre double presque tous les ans. Les divers besoins à satisfaire sont :

a) Les systèmes intégrés dans la structure d'une entreprise, par exemple les banques, les compagnies d'assurances avec le siège social et les succursales ;

- b) Les applications en machine de bureau susceptibles de donner l'accès d'un ordinateur central à des utilisateurs distants ;
- c) Enfin, les banques d'information qui sont de véritables centres de documentation automatique.

Pour le moment, toutes les demandes de télé-informatique sont satisfaites, car elles ne représentent que 2 % du trafic téléphonique.

7. — LE DÉVELOPPEMENT DES LIAISONS INTERNATIONALES

Le taux de croissance annuelle du trafic international est bien supérieur au taux intérieur, puisqu'il est de l'ordre de 25 % et ne peut qu'être stimulé par la tendance à la diminution des tarifs et l'automatisation progressive de la plupart des liaisons.

Il est essentiel, pour des raisons aussi bien économiques que d'indépendance nationale, que la France participe activement à la mise en œuvre des systèmes de télécommunications aboutissant sur notre territoire ; de plus, ce trafic est très rentable : certains câbles sous-marins, comme ceux qui nous relient aux U. S. A., ont pu être amortis en deux ans, alors qu'ils ont une durée de vie de plus de vingt années.

Ce trafic est écoulé par des câbles sous-marins et par des satellites de communication. La France participe, pour ces derniers, à l'Organisation internationale des télécommunications par satellites (Intelsat) où elle se place au quatrième rang, avec 4 % du trafic international, qui est reçu par les antennes de Pleumeur-Boëou.

En ce qui concerne les câbles sous-marins, on n'a jamais posé autant de câbles que depuis l'invention des satellites ; c'est ainsi que la France possède en construction ou en service :

- France—Algérie (640 voies) ;
- France—Maroc (640 voies) ;
- France—Crète (640 voies) ;
- France—Tunisie (640 voies) ;
- Marseille—Rhône (3 400 voies),

et qu'il est acquis que le prochain câble transatlantique à 4 000 voies atterrira en France et sera étudié, construit avec notre participation et mis en service en 1976.

On tend vers une utilisation à égalité des câbles et des satellites pour des raisons de sécurité.

8. — LES PRIX DES MATÉRIELS

Nous avons pu établir une comparaison des prix des centraux téléphoniques automatiques pratiqués en France, en Allemagne fédérale et en Grande-Bretagne ; les renseignements obtenus d'après des documents qui ne nous paraissent pas contestables font ressortir un prix réel, tenant compte de la modernisation du réseau, de :

- 2 150 F par ligne principale en France ;
- 2 500 F par ligne principale en Allemagne fédérale ;
- 2 300 F par ligne principale en Grande-Bretagne.

Cela met en évidence que la France paye un central automatique 16 % moins cher que l'Allemagne, d'une part, et 7 % moins cher que la Grande-Bretagne, d'autre part.

Par ailleurs, on peut constater que les succès obtenus à l'exportation par notre industrie s'amplifient, ce qui constitue un excellent signe non seulement de la santé de notre technique, mais aussi de la qualité de nos productions, en même temps que de leur compétitivité.

En ce qui concerne les prix des matériels, en particulier des centraux, il serait souhaitable d'examiner si la qualité de ces centraux ne devrait pas être améliorée, même en envisageant un relèvement léger du coût, car quelle que soit la valeur des services de contrôle technique, ce n'est pas toujours le meilleur marché qui donne le meilleur service.

Le contrôle des prix.

L'importance et le rythme actuel de croissance des investissements de télécommunications ont conduit l'administration à porter une attention toute particulière aux *problèmes de réduction des coûts du matériel*.

L'action menée dans ce domaine revêt des formes extrêmement diverses et s'insère dans une politique coordonnée et de longue haleine.

Les efforts accomplis à ce titre intéressent en effet des services aussi différents que :

— les services de recherche du Centre national d'études des Télécommunications dont l'activité tend, d'une part, à mobiliser toutes les ressources de progrès technique pour la définition d'équipements susceptibles de répondre aux critères les plus rigoureux de l'analyse de leur valeur fonctionnelle, et, d'autre part, à optimiser les conditions d'emplois des multiples éléments qui constituent le réseau des télécommunications ;

— les services de programmation des investissements dont les prévisions contribuent à préparer l'attribution des commandes dans les conditions économiquement les plus favorables ;

— les services de passation des marchés qui ont la charge de déterminer la politique d'achat la mieux appropriée à chaque type d'approvisionnement et de veiller à ce que toute prestation soit acquise au meilleur prix.

En ce qui concerne le point particulièrement important de la détermination du prix des équipements, la mise en œuvre, par le Service central de contrôle des prix du C. N. E. T., des contrôles comptables de prix de revient autorisés chez les fournisseurs par la loi de finances pour 1963, garantit désormais à l'administration la possibilité de s'assurer sa juste part des effets de l'ensemble des mesures orientées vers la réduction des coûts de production du matériel. Au cours des dernières années, l'application de ces dispositions lui a permis notamment de bénéficier d'une évolution des prix de ses principales catégories d'équipements nettement plus favorable que celle des produits manufacturés pour l'ensemble de l'économie nationale.

Le tableau ci-après (p. 23) traduit notamment les variations récentes, en francs courants, de l'indice du prix moyen pondéré des matériels de télécommunications actuellement soumis à contrôle de prix de revient (60 % environ de la totalité des investissements de la Direction générale des Télécommunications).

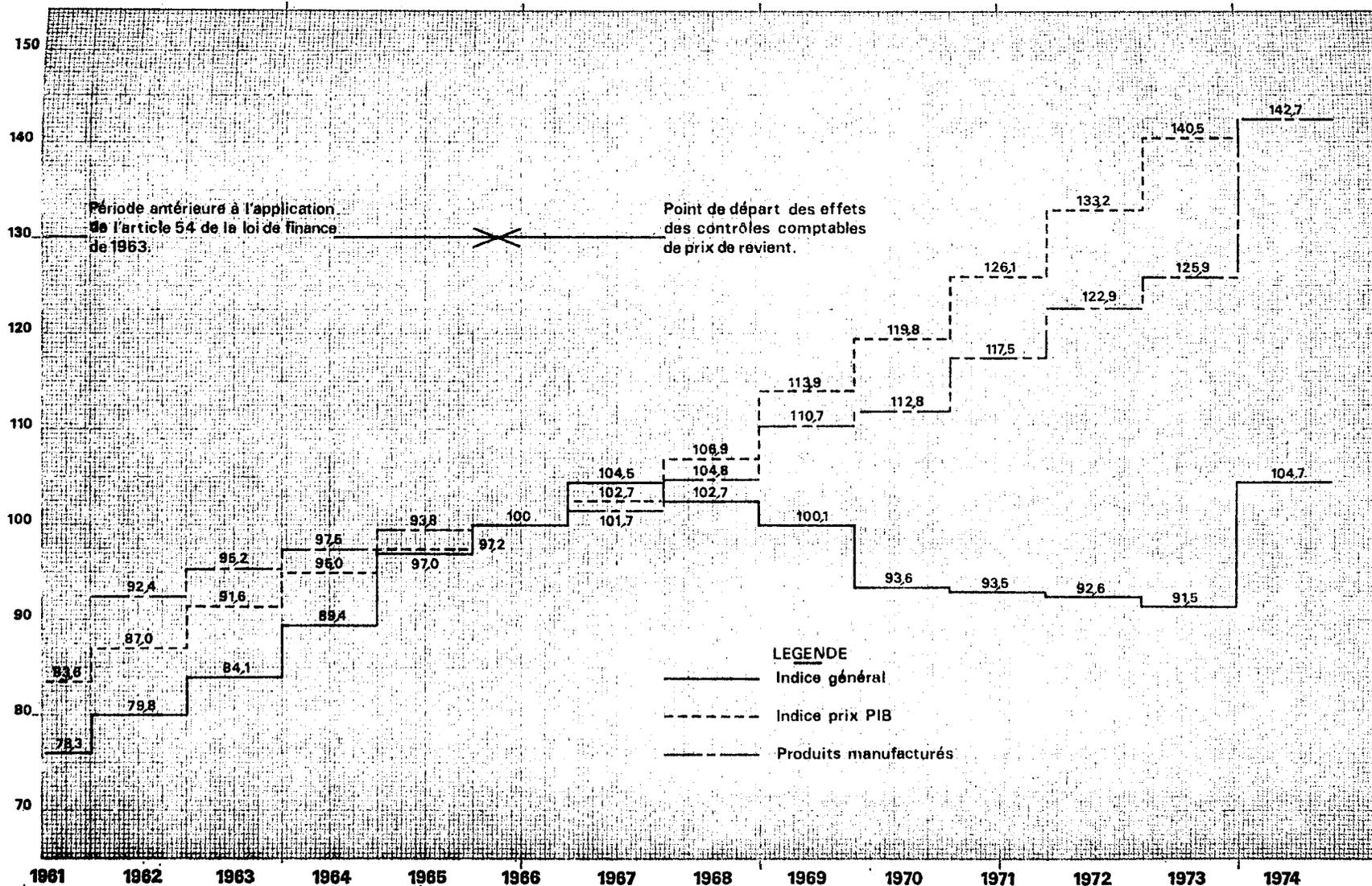
Ce document atteste toute la portée de l'action de grande ampleur qui a été menée pour assurer à l'administration le bénéfice effectif des améliorations de coût résultant en particulier de l'accroissement des commandes et des progrès techniques.

Il fait apparaître également, après une évolution particulièrement favorable de 1969 à 1973, une variation des prix en hausse sensible au titre des marchés de 1974. Ce décalage reflète bien

sûr l'évolution, depuis le début de 1973, de la conjoncture économique générale et plus particulièrement encore les augmentations considérables enregistrées sur des matières premières comme le cuivre (près de 100 % au 31 décembre 1973, date de base des marchés de 1974) qui ne représentent pas moins de 10 % des éléments de coût du matériel de télécommunications.

Les efforts du contrôle des prix sont évidemment poursuivis avec d'autant plus de vigilance, afin de contenir une évolution qui obère les programmes d'investissements et d'éviter tout glissement des prix qui ne correspondrait pas à une hausse réelle des coûts de revient des équipements.

Afin d'illustrer les résultats d'ensemble de l'action du contrôle des prix, les conclusions des principales enquêtes qui ont été récemment menées à bien sont indiquées dans le tableau ci-après.



Evolution entre 1960 et 1974 de l'indice moyen pondéré des prix (en francs courants) des matériels de télécommunications faisant actuellement l'objet de contrôles de prix de revient (base 100 = 1966).

*Les résultats récents de l'action du contrôle des prix
des matériels de télécommunications.*

Les interventions récentes du Service central du contrôle des prix se sont traduites par divers réajustements de prix dont l'importance, eu égard à la part qu'elles représentent dans la totalité des investissements des télécommunications, varie avec les affaires.

Les résultats obtenus se situent essentiellement dans cinq domaines :

- téléimprimeurs ;
- boîtes de charge ;
- équipements de transmission ;
- installation des équipements de transmission ;
- raccordement des câbles interurbains.

1° Fourniture de téléimprimeurs :

Ce contrôle a fait suite à deux enquêtes effectuées par le Service en 1965 et 1969 sur le même type de matériel et chez le même fournisseur et qui avaient conduit à des rabais importants respectivement de 23 et 30 %.

Cette troisième étude a fait apparaître, en dépit de la stabilité du volume des commandes de l'administration, un nouveau rabais en francs constants de 9,5 ou 9,2 %, selon que la livraison est effectuée avec ou sans emballage. Elle a été l'occasion d'illustrer le caractère incitatif du système de prix forfaitaires remis périodiquement en cause, le fournisseur s'efforçant entre deux contrôles de majorer sa marge nette par une adaptation permanente de ses moyens et de ses méthodes de fabrication.

2° Fourniture de boîtes de charge :

La production de ces accessoires des câbles interurbains constitue une activité dont le volume reste comme celui des câbles interurbains eux-mêmes relativement stable. Malgré cette stagnation, le présent contrôle, qui était le deuxième sur ce type de prestation, a fait apparaître un rabais moyen, en francs constants, de l'ordre de 24 %. Cette réduction a principalement pour origine les améliorations technologiques et les gains de productivité réalisés entre les deux contrôles.

3° Fourniture d'équipements de transmission :

Les marchés d'équipements de transmission (plus de 1 400 millions de francs en 1974) constituent une part très importante des matériels de télécommunications commandés par l'administration des P. T. T. (environ 15 % du montant total des investissements des télécommunications).

Les résultats de l'enquête menée chez les principaux fournisseurs de ces matériels ont permis d'établir une nouvelle série de prix qui permet à l'administration de passer ses commandes de 1974 à un niveau de prix inférieur de plus de 4,5 %, en francs courants, à celui appliqué aux marchés de 1973 et ceci malgré les variations très importantes des conditions économiques pendant cette période.

Mesurée à partir d'un échantillon correspondant à l'ensemble de la tranche garantie de 1974 (les programmes annuels d'investissement correspondant à ces matériels comportent une tranche garantie et une tranche libre), la réduction obtenue exprimée en francs constants ressort à plus de 15 %.

De plus, l'administration est fondée à demander à ses fournisseurs pour la tranche libre un rabais supplémentaire dès lors que la couverture des charges de structure a été intégralement assurée par les commandes de la tranche garantie.

Enfin, la nouvelle série a été complétée par un accord de prix dont les dispositions visent à contenir l'évolution des prix des matériels en cause dans des limites acceptables pour les années 1975 et 1976. Il y est prévu de rajuster les prix de base correspondant à la série en tenant compte naturellement des hausses des différents facteurs de coûts, mais en les tempérant par la prise en compte des améliorations de productivité et du meilleur étalement des frais fixes.

Les résultats de cette enquête viennent confirmer l'évolution très favorable des prix des équipements de transmission depuis 1966 (l'indice des prix courants de ces matériels est à 77 en 1974, base 100 en 1966). Cette évolution est particulièrement significative si on la compare à celle de l'indice des prix des produits manufacturés (149,2 estimé) ou de l'indice des prix de la production intérieure brute (164,4 estimé) pendant la même période.

4° *Installation des équipements de transmission :*

Le contrôle effectué sur cette catégorie de prestations a porté sur un large échantillon de chantiers représentatif de l'activité concernée. Il s'est soldé par une réduction moyenne d'environ 12,5 % des prix des prestations de l'espèce par rapport à ceux qui auraient été pratiqués en l'absence de toute enquête.

5° *Raccordement des câbles interurbains :*

Cette enquête s'est déroulée dans un secteur difficile, où l'individualisation des éléments comptables par article de la série s'est révélée particulièrement délicate. Elle a donné lieu à de longues et minutieuses investigations dont l'exploitation vient tout juste d'aboutir.

Bien qu'il soit difficile d'avancer un rabais précis, compte tenu d'une part, de l'évolution reprise dans le temps de la nature des travaux considérés et, d'autre part, des modifications apportées quant à la structure même de la série de prix correspondante et aux conditions de règlement des entreprises, les résultats du contrôle sont encore ici très supportables et de nature à permettre une approche plus rigoureuse des coûts réels d'intervention des fournisseurs.

II. — LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

La répartition par secteurs d'activité des autorisations d'engagement est retracée dans le tableau ci-après :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (en millions de francs.)						POURCENTAGE d'accroissement par rapport à :	
Fonctions.	1969	1971	1973	1974	1975	1970	1974
Poste	153	308	537	735	925	+ 209	+ 26
Services financiers..	92	90	147	150	130	+ 31	— 13,3
Télécommunications..	2 690	5 060	8 340	10 300	13 775 (1)	+ 355	+ 33,5 (1)
Dont :							
Sociétés de finance- ment		1 440	2 840	2 840	2 840 (1)		
Dont :							
1 000 millions à titre optionnel pour 1975							
Total	2 935	5 458	9 024	11 185	14 830 (1)	+ 500	+ 32 (1)

(1) Il convient toutefois de souligner que ces chiffres globaux comprennent 1 000 millions de francs, toutes taxes comprises, au titre des sociétés de financement du téléphone. Cette somme n'est en réalité prévue qu'à titre optionnel. Elle ne sera donc engagée en 1975 que si l'état du marché financier le permet.

Ceci réduit donc d'autant les dotations dont nous pouvons être sûrs, au moment où nous votons le projet de budget, que les télécommunications bénéficieront en 1975.

Dans ces conditions, il faut considérer les chiffres suivants :

	MONTANT	PROGRES- SION
	Millions de francs.	Pourcentage.
Autorisations de programme 1975 pour les télécommunications..	12 775	+ 24,03
Dont sociétés de financement.....	1 840	
Total des autorisations de programme des P. et T. pour 1975	13 830	+ 24

Le tableau suivant donne le montant des *crédits de paiement* :

CREDITS	1969	1971	1973	1974	1975	POURCENTAGE d'accroissement par rapport à :	
						1970	1974
Autorisations de programme	2 935	4 018	6 185	8 345	11 990	+ 239	+ 44
Crédits de paiement prévus au budget :							
Postes	228	337	502	658	670	+ 198	+ 2
Services financiers..	168	76	170	180	118	+ 74	— 34
Télécommunications	2 761	3 526	5 073	6 343	8 380	+ 214	+ 32
Total	3 107	3 939	5 745	7 181	9 168	+ 210	+ 28

En ce qui concerne les télécommunications, et en dehors des équipements interurbains nécessaires pour l'accroissement du trafic dont il a été question plus haut, il est prévu :

- 335 000 équipements au titre de l'automatisation ;
- 240 000 équipements pour le remplacement des autocommutateurs anciens ;
- 1 450 000 équipements au titre du raccordement de nouveaux abonnés au téléphone, soit un total de 2 025 000, sur lesquels 575 000 ne concourent pas à l'accroissement du nombre d'abonnés, mais à l'amélioration du service des abonnés anciens.

III. — LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget de fonctionnement des P. T. T. pour l'année 1975 représente un excédent d'exploitation de 2 044,8 millions de francs, les produits étant arrêtés à 35 820,8 millions et les charges à 33 776 millions de francs.

Ces résultats méritent qu'on les analyse par branches, car les Télécommunications y sont fortement excédentaires, à savoir : 3 508,1 millions, alors que la Poste et les Services financiers accusent des déficits respectifs de 232,8 et 1 230,5 millions de francs.

A. — Les produits.

En ce qui les concerne, le présent budget tient compte de la conséquence de l'augmentation des tarifs de la Poste intervenue en septembre 1974.

De ce fait, le montant du produit des taxes est de 8 107,3 millions de francs, soit un accroissement de 55,7 %.

Pour les Services financiers, le montant est de 826,1 millions de francs, soit une diminution de 2,4 % provenant notamment de la suppression de la taxe des retraits à vue (prévue au budget de 1974) et de la baisse du trafic des mandats.

Pour les Télécommunications, le montant des recettes est estimé à 15 169 millions, soit un accroissement de 14,2 %, résultant de l'augmentation du trafic.

B. — Les charges.

Le montant des dépenses de première section, soit 33 776 millions, marque un accroissement de 25,9 %.

Les frais de personnel représentent globalement 50 % de la totalité des charges, à raison de :

- 78 % pour la Poste ;
- 18 % pour les Services financiers ;
- 45 % pour les Télécommunications.

Les effectifs ont subi les modifications suivantes :

FONCTIONS	EFFECTIFS au 31-12-1974.	AUGMEN- TATION nette en 1975.	EFFECTIFS au 31-12-1975.	POURCEN- TAGE de variation.
Postes	198 801	+ 4 301	203 102	+ 2,1
Services financiers.....	37 885	— 1 827	36 028	— 5
Télécommunications	115 389	+ 1 525	116 914	+ 1,3
Ensemble des P. T. T..	352 045	+ 3 999	356 044	+ 1,1

Ces chiffres sont les résultats des créations et des suppressions d'emplois notamment de celles liées à l'automatisation des services. Ainsi, la poursuite de la mise en service de l'exploitation électronique des chèques postaux qui entre maintenant dans sa phase finale permet de libérer 2 400 emplois dans les centres de chèques postaux et l'automatisation du téléphone dégagera encore, en 1975, 1 900 emplois d'opératrices.

En intégrant ces deux données, c'est en réalité 8 300 postes de travail supplémentaires qui seront mis en place dans les services d'exploitation.

IV. — LES PERSPECTIVES POUR 1975

L'analyse du budget des opérations de fonctionnement montre que le compte de la première section est excédentaire.

L'administration dispose, pour le financement des investissements, de cet excédent auquel s'ajoutent l'annuité d'amortissement et la contrepartie des écritures de régularisation imputées en dépenses de fonctionnement.

Il apparaît donc un besoin de financement de 4 750 millions de francs comparable à celui de 1974 (4 630 millions). Ces montants sont en nette augmentation sur les besoins constatés des années précédentes ; ceux-ci se montaient en effet à 3 043 millions de francs en 1973, 2 612 millions de francs en 1972, 1 236 millions de francs en 1971 et 549 millions de francs en 1970.

La répartition par fonction du besoin de financement de 1975 s'établit de la façon suivante :

1975	POSTES	SERVICES financiers.	TELECOMMU- NICATIONS	ENSEMBLE
		(En millions de francs.)		
Ressources en capital (amortissements, écritures de régularisation)..	185	113,6	3 680	3 978,6
Solde du compte d'exploitation	232,8	— 1 230,5	+ 3 508,1	2 044,8
Besoin de financement....	880	1 385	2 485	4 750
Totaux (égaux aux dépenses en capital)...	832,2	268,1	9 673,1	10 737,4

Bien que traduisant une amélioration sensible sur 1974, le besoin de financement de la Poste et des Services financiers, avec 2 255 millions de francs (3 817 millions de francs en 1974), est dû pour une large part au déficit chronique d'exploitation des Services financiers et à l'insuffisante rémunération des fonds déposés au Trésor.

Si le déficit des chèques postaux était comblé par une rémunération correcte des services rendus et si, par ailleurs, le budget annexe bénéficiait d'une compensation pour la couverture du déficit entraîné par le transport et la distribution du courrier de presse, il en résulterait une rentrée supplémentaire totale d'environ 2 150 millions de francs, ce qui, tout en dégagant un solde d'exploitation largement positif pour ces deux activités des P. et T., permettrait un autofinancement presque intégral de ces deux branches.

Quant au besoin d'emprunt des Télécommunications, il est de 1 485 millions de francs, à comparer à un programme budgétaire d'équipements de 10 935 millions. Le taux d'autofinancement, en tenant compte des opérations des sociétés de financement est de 55 % en 1975 ; il était de 58 % en 1974 et 56 % en 1973.

Réflexions générales sur le budget des télécommunications.

Le budget des Télécommunications analysé, du point de vue des affaires économiques et du Plan, comporte un certain nombre d'éléments, dont les principaux peuvent être distingués comme suit :

- a) Les investissements mentionnés au budget d'équipement sous diverses formes : budget annexe, sociétés de financement, avances remboursables.

Le montant des autorisations d'engagement y afférentes représente le total des commandes nouvelles d'équipement qui seront susceptibles d'être passées en 1975 à l'industrie, c'est-à-dire des matériels mis en service d'exploitation en 1976 ou en 1977 selon les délais de fabrication. Encore faut-il, en période d'inflation comme la nôtre, tenir compte, pour évaluer l'accroissement réel, des fluctuations sur les prix des matériels.

Nous avons donné, aux pages 20 et suivantes, quelques éléments d'information traduisant l'évolution des prix, par rapport à 1974, des différents types de matériels. En ce qui concerne le montant global, celui-ci passe — toutes formes de financement comprises — à 13 775 millions contre 10 300 millions, soit un accroissement en francs de 34 % qui risque de ne représenter en volume de matériel, que 20 % environ.

b) Le personnel.

La charge des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement — ou tout au moins pour une partie de ce budget — représente environ 45 % du montant total.

Il y a lieu de rappeler que, dans les pays évolués en matière de téléphone, la productivité de l'organisme est calculée selon la relation : nombre d'agents de toutes natures pour 1 000 lignes téléphoniques principales.

Si, en France, il est vrai que le nombre d'agents a été relativement élevé, cela tenait au non-achèvement de l'automatisation.

Ce nombre se situait à 23 en France, 19 en Allemagne, 25 en Grande-Bretagne pour atteindre 12 en Suède. Mais en fin d'année 1974, il sera ramené en France à 18. Cette réduction résulte du fait que très peu d'emplois ont été créés, malgré un accroissement annuel de 12 % du nombre de lignes.

En admettant que la France connaisse en 1978 la productivité actuelle de la Suède et du Canada (12) et réalise — cela semble difficile — l'objectif de 12 millions d'abonnés fin 1978, il faudrait dans ce même temps 30 000 agents en plus... alors que 1 500 emplois nouveaux seulement ont été prévus en 1975.

Au cours des deux années qui suivront l'exécution de ce budget, il sera donc indispensable de créer ces emplois et d'instruire ce personnel très qualifié techniquement.

Dès lors, il faut, dès à présent — ainsi que nous le déclarions en 1973 à la tribune lors de la discussion du budget — procéder au recrutement puis à l'instruction de ces agents.

Sinon, il faudrait recourir à un autre choix — fâcheux sans doute — consistant à confier une partie de l'entretien des centraux à l'industrie privée. Il est de notre devoir de le signaler.

c) Les structures.

L'association, au sein d'une organisation unitaire, d'activités aussi disparates que la Poste, les Services financiers d'une part, les Télécommunications d'autre part, ne semble pas, à première vue, s'avérer la solution la meilleure.

En effet, les personnels respectifs sont très différents : l'un — dans sa quasi-totalité — s'identifie au transport, à la manutention et à la distribution, l'autre se réfère à une technique très élaborée.

C'est d'ailleurs, ce même problème qui se trouve posé dans nombre de pays étrangers et qui se traduit par une extrême diversité d'organisation avec, toutefois, le souci constant d'assurer une gestion de caractère industriel et commercial des télécommunications.

La confusion de ces branches d'exploitation au sein d'un budget annexe unique ne facilite pas le financement des télécommunications ; cela en raison de l'obligation qui est faite à l'administration d'équilibrer globalement ses recettes et ses dépenses au niveau de son compte d'opérations en capital. C'est ainsi que l'excédent des recettes d'exploitation des télécommunications sert à combler le déficit de la Poste et des Services financiers.

En outre, il y a lieu de noter que sur les 1 624 millions de francs d'emprunts émis par la Caisse nationale des Télécommunications de 1968 à 1971, 343 millions seulement ont été affectés aux télécommunications.

Par ailleurs, les réformes opérées jusqu'alors n'ont tenu que partiellement compte des conditions de production de ces deux branches.

En ce qui concerne les télécommunications, il s'agit de faire face à des besoins et à une demande en très forte expansion dans un domaine technique de pointe. Mais force nous est de constater que l'attribution de moyens financiers très importants ne saurait trouver toute sa justification que dans la mesure où, parallèlement, les services sont en mesure d'en assurer le plein emploi ; ce qui postule, évidemment, la nécessité d'une souplesse et d'une rapidité d'adaptation en matière de recrutement et de formation de personnel qui, il faut l'avouer, sont inexistantes présentement.

Toutefois, sans aller jusqu'à préconiser — comme le suggère, dans son rapport, la Commission de contrôle de l'Assemblée Nationale — la transformation de l'administration en un établissement public, il semble que, tout en respectant le caractère du statut existant, *il devrait être loisible d'assouplir les règles de la Fonction publique*. C'est la seule façon, dans le cadre actuel, de rendre la gestion moins contraignante et plus facilement adaptée aux besoins particuliers des Télécommunications.

V. — OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

C'est au cours de sa réunion du *mercredi 6 novembre 1974* que la Commission des Affaires économiques et du Plan a entendu l'exposé de son rapporteur pour avis sur les Postes et Télécommunications.

Il n'est pas question de reprendre ici, même en les résumant, tous les points développés devant les commissaires, ni l'évocation de la politique du Gouvernement en matière de Postes et Télécommunications, puisque aussi bien cet avis y consacre de larges analyses.

La discussion qui a suivi s'est ordonnée autour de trois thèmes : les avances remboursables, la modernisation du réseau téléphonique et le maintien des bureaux de poste ruraux.

M. Laucournet a souligné que les régions sont disposées à faire un gros effort en matière d'avances remboursables, qu'elles financeraient principalement par emprunts. Le Limousin va le faire pour permettre à la Creuse de rattraper son retard considérable. M. Laucournet a souhaité que l'Etat ne freine pas la généralisation de cette procédure. Il a enfin souligné qu'en ce qui concerne les promoteurs immobiliers et les accédants à la propriété, il est impensable de continuer à leur demander le versement d'avances d'un montant excessif et toujours croissant.

M. Billiemaz s'est déclaré surpris des pourcentages très élevés que le Ministère indique pour la réalisation de l'automatisation du réseau. Il lui paraît exclu que l'Ain puisse atteindre aussi rapidement le taux de 98 %. De toute façon, en attendant la réalisation de cette indispensable modernisation, les problèmes demeurent difficiles pour tous les usagers, particuliers ou entreprises.

M. Kieffer s'est déclaré satisfait que l'on envisage de demander l'accord du Conseil municipal intéressé avant de supprimer d'autres bureaux de poste ruraux. La politique antérieure a eu des effets néfastes pour l'animation de la vie des campagnes.

MM. Collomb, Jeambrun et Hector Dubois ont également regretté les difficultés considérables auxquelles se heurtent ceux qui veulent utiliser ou obtenir le téléphone en France.

Après que le rapporteur pour avis eut déclaré son intention d'obtenir un certain nombre de précisions du Secrétaire d'Etat au cours du débat public, la commission a adopté à l'unanimité moins une voix — celle de M. Jeambrun — l'avis présenté par M. Marzin.

*
* *

Sous le bénéfice de ces observations, la Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose d'adopter les crédits du budget annexe des **POSTES ET TELECOMMUNICATIONS**.

ANNEXES



ANNEXE I

LES AVANCES REMBOURSABLES

A. — Total des encaissements par type de convention.

ANNEES	TYPE I	TYPE II	TYPE III	TYPE IV	TOTAL par année.
1969	111 716 502	22 468 945	73 567 543	60 301 423	268 054 413
1970	116 507 246	26 836 550	81 667 426	88 451 754	313 462 976
1971	144 159 300	30 174 694	84 081 412	135 930 420	394 345 826
1972	196 803 251	(1) 25 952 200	(2) 103 197 027	167 823 323	493 75 801
1973	254 102 205	25 068 490	(3) 134 677 243	255 643 439	669 491 377

(1) Diminution des encaissements (en 1972) due à la réduction du montant de l'avance ramenée de trente mensualités de location à dix-huit mensualités.

(2) Dont 14 318 200 F au titre des « opérations groupées ».

(3) Dont 30 879 763 F au titre des « opérations groupées ».

B. — Nombre de lignes préfinancées.

ANNEES	NOMBRE DE LIGNES PREFINANCEES au moyen d'avances remboursables.				DEMANDES satisfaites (crédits budgétaires + avances rembour- sables) (3).	POUR- CENTAGE des lignes préfinancées.
	Type I (1).	Type III (1) (4).	Type IV (2).	Total.		
1969	38 000	>	29 000	67 000	470 000	14
1970	40 000	>	35 000	75 000	499 000	18
1971	48 000	>	45 000	93 000	592 000	16
1972	65 000	3 000	60 000	128 000	684 000	19
1973	78 000	7 000	72 000	157 000	818 000	19

(1) La mise en service de ces lignes intervient 2 à 6 mois après le versement de l'avance.

(2) La mise en service de ces lignes intervient environ 1 à 2 ans après le versement de l'avance.

(3) Abonnements nouveaux + transferts. Dans le cas des transferts, une avance de type I n'est pas proposée pour la grande majorité des intéressés, elle l'est toutefois dans le cas du versement des avances de types III et IV.

(4) Il s'agit des lignes réalisées en zone rurale dans le cadre des opérations groupées avec la participation du Crédit agricole.

C. — Diminution attendue du montant des avances à l'occasion de différentes mesures proposées.
(En millions de francs.)

	TYPE I	TYPE II	TYPE III			TYPE IV	TOTAL
			Conseils généraux.	Crédit agricole.	Conseils régionaux.		
Montant des avances versées en 1973...	254	25	104	30	»	256	669,5
Montant des avances attendues en 1974.	380	25	120	60	(2)	280	865
Montant des avances prévues en 1975...	490	26	120	80	(2)	320	1 036
.....							
1° Suppression des avances versées par les particuliers en année pleine en 1975.....	— 340	»	— 60	— 80	»	— 180	— 660
2° Réduction de 500 F de l'avance forfaitaire ramenée à 1 000 F (1).....	— 85	»	»	»	»	— 80	— 165
3° Plafonnement de l'avance remboursable à 8 000 F sauf pour les entreprises (1).....	— 5	»	»	— 15	»	»	— 20
4° Satisfaction sans avance remboursable des demandes les plus anciennes (plus de cinq ans) (1).....	»	»	»	— 20	»	»	— 200
5° Exonération du versement de l'avance remboursable pour les transferts (1).	— 80	»	»	— 20	»	— 90	— 190

(1) Ces mesures étant prises simultanément, la diminution attendue des avances n'est pas la simple addition des diminutions évaluées séparément.
(2) Montant de l'enveloppe nationale à déterminer en accord avec le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Intérieur.

D. — Montant des avances remboursables encaissées par les régions en 1973.
(En millions de francs.)

REGIONS	CONVENTIONS				TOTAL
	Type I.	Type II.	Type III.	Type IV.	
Amiens	9,3	0,8	8,5	0,7	19,3
Bordeaux	8,5	1,2	3,5	8,8	22
Châlons-sur-Marne	1	0,5	2,7	2	6,2
Clermont-Ferrand	2,8	0,3	3,1	1,6	7,8
Dijon	2,9	0,7	7,9	5,6	17,1
Lille	4,5	1,4	»	19,7	25,6
Limoges	2,1	0,1	1	2,1	5,3
Lyon	18,5	2,6	10,2	29,2	60,5
Marseille	50,8	2,1	1,6	14	68,5
Montpellier	12,1	0,5	0,6	7,3	20,5
Nancy	10,5	0,7	5,4	1,5	18,1
Nantes	15,5	0,9	10,9	7,6	34,9
Orléans	17,8	0,8	9,3	4,3	32,2
Poitiers	6,2	0,4	9	1,9	17,5
Rennes	19	0,9	29,2	10,4	59,5
Rouen	6,8	1,1	13,5	2,7	24,1
Strasbourg	3,8	0,9	»	5,1	9,8
Toulouse	4,9	0,8	5,2	13,5	24,4
Guadeloupe					
Guyane					
Martinique	0,2	0,2	3,1	»	3,5
Réunion					
Paris	31,6	6,4	10	71,3	119,3
Paris <i>extra-muros</i>	23,2	1,8	»	46,3	71,3
Conventions spéciales	2,1	»	»	»	2,1
Totaux	254,1	25,1	134,7	255,6	669,5

**E. — Montant des avances remboursables encaissées par les régions en 1974
(de janvier à juillet inclus).**

REGIONS	CONVENTIONS				TOTAL
	Type I.	Type II.	Type III.	Type IV.	
Amiens	11 516 859,92	431 396	11 532 800	2 364 350	25 845 205,92
Bordeaux	7 308 621,74	662 284	3 143 865	5 605 722	16 720 492,74
Châlons-sur-Marne	1 470 866,50	340 256	3 482 611	2 807 100	8 100 833,50
Clermont-Ferrand	3 773 963	167 090	4 253 346	430 945	8 625 344
Dijon	9 800 891	607 600	7 547 350	4 859 800	22 815 141
Lille	3 613 306,50	738 234	»	8 474 350	12 825 890,50
Limoges	3 001 219,75	78 988	60 000	290 000	3 430 207,75
Lyon	13 022 213,77	1 317 480	4 000 000	26 856 000	45 195 693,77
Marseille	38 922 864,16	1 285 074	1 192 752	3 759 500	45 160 190,16
Montpellier	7 903 837	361 522	450 000	2 091 700	10 807 059
Nancy	9 919 991,09	464 814	790 000	3 877 400	15 052 205,09
Nantes	15 602 816	501 270	12 700 000	3 454 100	32 258 186
Orléans	21 678 582,50	528 612	11 797 161	3 726 00	37 730 355,50
Poitiers	3 928 189	249 116	5 276 521	786 500	10 240 326
Rennes	20 448 370	425 320	19 668 000	7 002 400	47 544 090
Rouen	5 438 380,40	582 284	14 265 594,50	3 245 715	23 531 943,90
Strasbourg	2 646 222	397 978	»	4 836 200	7 880 400
Toulouse	8 149 365	440 510	6 920 000	6 003 656	21 513 531
Guadeloupe	142 945	48 608	»	»	191 553
Guyane	»	9 114	»	»	9 114
Martinique	275 775	23 912	»	»	299 687
Réunion	»	9 114	1 400 000	800 000	2 209 114
Paris	28 701 200	3 660 790	»	52 407 500	84 829 490
Paris <i>extra-muros</i>	17 591 060	1 242 542	»	27 904 900	46 738 442
Conventions spéciales.....	997 300	»	»	»	997 300
Totaux	235 854 279,33	14 573 908	108 479 770,50	171 643 838	530 551 795,83

F. — Montant, par chapitre et région, des crédits rattachés sur avances remboursables en 1973.

REGIONS	CHAPITRES						
	6102	6103	6104	6301	6401	6402	69503 (\$ 90)
Amiens	450 593	1 286 293	>	472 777	800 780	>	14 209 675
Bordeaux	240 467	2 088 051	100 000	588 220	1 385 492	799 978	12 031 881
Châlons-sur-Marne	>	568 382	>	1 067 279	>	>	4 118 739
Clermont-Ferrand	1 163 454	743 611	>	>	542 898	56 000	3 958 976
Dijon	305 006	1 442 900	297 891	910 000	774 631	>	11 291 122
Lille	953 000	200 000	>	>	250 000	>	21 854 892
Limoges	203 500	711 500	>	>	222 186	35 000	2 164 170
Lyon	968 831	5 427 184	>	2 675 168	2 348 150	>	32 608 366
Marseille	1 300 000	4 700 000	780 000	1 800 000	880 000	>	54 441 150
Montpellier	1 352 509	921 536	>	40 000	100 000	>	15 184 926
Nancy	258 356	699 912	285 700	1 286 279	513 215	48 000	11 216 070
Nantes	55 000	1 075 431	>	1 469 590	1 239 883	80 000	25 172 254
Orléans	600 000	1 306 075	>	1 376 598	1 067 018	10 000	21 929 672
Poitiers	866 597	>	>	80 000	>	54 000	15 357 365
Rennes	>	162 000	50 000	>	500 000	>	57 090 969
Rouen	>	2 000 000	76 800	1 855 617	311 000	>	17 297 567
Strasbourg	140 000	99 111	60 320	230 826	306 800	>	7 990 040
Toulouse	67 000	>	>	645 250	682 151	226 000	18 245 180
Paris	1 500 000	8 465 000	2 019 620	6 850 000	2 695 000	>	100 171 275
Paris <i>extra-muros</i>	107 565	1 122 097	522 781	2 740 000	1 100 000	>	60 388 320
T. O. M.	514 562	153 347	44 000	282 120	>	>	3 437 110
Totaux	11 049 030	33 177 400	4 237 112	24 319 664	15 713 204	1 303 978	510 154 719

G. — Montant, par chapitre et région, des crédits rattachés sur avances remboursables en 1974 (juillet inclus).

REGIONS	CHAPITRES						
	6102	6103	6104	6301	6401	6402	60503 (§ 90)
Amiens	928 566	1 497 993	450 119	1 055 000	340 000	»	23 298 835
Bordeaux	326 000	610 000	300 000	1 471 676	1 150 754	»	19 237 379
Châlons-sur-Marne	»	703 439	43 758	423 802	180 065	»	6 630 574
Clermont-Ferrand	680 000	»	270 000	250 000	»	50 000	7 960 805
Dijon	366 211	3 047 819	488 430	2 029 378	573 519	178 450	18 141 176
Lille	1 000 000	»	100 000	»	»	»	14 048 817
Limoges	190 000	901 750	200 000	»	100 000	»	3 809 907
Lyon	»	5 697 588	383 693	3 700 000	1 400 000	»	50 224 919
Marseille	1 275 000	5 506 000	1 220 000	9 728 100	1 526 000	»	39 504 584
Montpellier	1 627 947	210 000	406 340	1 117 003	200 000	»	10 195 274
Nancy	»	946 912	143 885	366 000	»	»	18 194 111
Nantes	»	3 829 553	337 233	3 163 608	1 056 876	230 000	31 038 141
Orléans	750 000	1 686 270	267 530	1 783 000	600 000	8 000	37 687 692
Poitiers	1 569 375	»	160 000	270 000	120 000	»	10 552 386
Rennes	»	»	»	»	»	»	60 014 243
Rouen	»	1 102 208	251 488	200 000	528 201	»	22 901 999
Strasbourg	93 860	251 276	67 147	1 777 642	»	50 000	7 228 342
Toulouse	»	1 367 119	124 376	1 263 060	»	»	23 544 838
Paris	434 412	8 100 000	2 150 000	22 865 700	7 760 000	240 000	60 122 824
Paris <i>extra-muros</i>	501 972	»	2 279 617	3 521 132	500 000	»	59 891 981
D. O. M.	78 477	»	63 316	17 682	»	14 735	1 216 223
Totaux	9 821 820	35 457 927	9 706 932	55 002 783	16 035 415	771 185	525 445 050

H. — Lignes budgétaires donnant lieu à rattachement d'avances.

CODE BUDGETAIRE	NATURE DES DEPENSES
<i>Première section.</i>	
6102-20, § 42	Main-d'œuvre de nettoyage.
6102-20, § 43	Main-d'œuvre exceptionnelle.
6103-20, § 10	Traitement du personnel auxiliaire de remplacement.
6104-20, § 23	Indemnités pour travaux supplémentaires.
6104-20, § 46	Autres indemnités.
6104-20, § 60	Indemnités d'enseignements.
6301-20, § 21	Mobilier.
6301-20, § 22	Matériel de bureau.
6301-20, § 30	Carburants.
6301-20, § 40	Loyers des terrains et immeubles.
6301-20, § 50	Entretien des immeubles.
6301-20, § 60	Chauffage, éclairage, eau, électricité, énergie.
6301-20, § 72	Matériel et installations techniques.
6301-20, § 82	Fournitures de bureau et frais de régie.
6301-20, § 84	Abonnements, impression, documentation.
6301-20, § 91	Contrats d'études.
6401-20, § 10	Indemnités journalières, frais de missions.
6401-20, § 20	Transport du personnel.
6401-20, § 40	Indemnités kilométriques.
6401-20, § 50	Régimes forfaitaires et spéciaux.
<i>Deuxième section.</i>	
695-03, § 90	Commutation. Matériel administratif : Lignes aériennes. Réseau urbain. Installation d'extrémités (télex, postes d'abonnés). Génie civil. Lignes interurbaines. Bâtiment. Réseau pneumatique.

ANNEXE II

CONSTRUCTION DES LIGNES DANS LES ZONES A HABITAT DISPERSE

REGIONS	NOMBRE DE LIGNES CONSTRUITES en 1974.			NOMBRE DE LIGNES PREVUES en 1975.		
	Sur crédits budgétaires.	Sur avances.		Sur crédits budgétaires.	Sur avances.	
		Individuelles.	A. D. T.		Individuelles.	A. D. T.
Amiens	2 980	3 460	1 000	»	»	»
Bordeaux	27	2 000	303	»	1 200	1 400
Châlons-sur-Marne	N. C.	N. C.	N. C.	»	»	»
Clermont-Ferrand	600	800	»	»	»	»
Dijon	»	698	845	»	800	800
Lille	»	105	»	»	»	»
Limoges	1 500	1 500	»	1 800	1 600	»
Lyon	»	830	220	»	1 000	1 000
Marseille	60	1 000	»	»	»	»
Montpellier	2 800	1 200	»	3 500	1 500	»
Nancy	»	255	»	»	270	»
Nantes	50	1 315	400	»	1 000	3 500
Orléans	3 660	7 417	664	4 030	7 865	»
Poitiers	700	1 500	900	700	1 800	1 700
Rennes	1 775	2 675	8 500	1 775	2 675	8 500
Rouen	»	1 850	500	»	2 040	1 300
Strasbourg	10	2 490	»	»	»	»
Toulouse	»	430	1 300	»	»	»
Paris	»	»	»	»	»	»
Paris <i>extra-muros</i>	»	»	»	»	»	»
Totaux	14 162	29 525	14 632	»	»	»
		≠ 45 000				